

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue est convoqué le 24 juin 2013 à siéger en séance ordinaire à la Mairie de Pechbonnieu.

Pechbonnieu, le 24 juin 2013

La Présidente

Sabine GEIL-GOMEZ

ORDRE DU JOUR :

- Administration Générale :
 - Approbation des statuts modifiés du SIVOM du Girou.
- Budget :
 - Complément à la délibération du 15 avril 2013 de vote des taux de taxes 2013,
 - Demande d'aide à la diffusion Compagnie Circ'Hulon,
 - Décision modificative et versement d'un secours exceptionnel aux sinistrés suite à intempéries.
- Ressources Humaines :
 - Création de poste,
 - Autorisation de recrutements d'agents non titulaires compte tenu d'un accroissement saisonnier d'activité.

– □ –

Les délégués de la Communauté de communes des Coteaux Bellevue se sont réunis en séance ordinaire au siège de la communauté de communes à Pechbonnieu le 4 mars 2013 à 18h30.

Lecture est faite par Madame la Présidente du compte-rendu de la réunion précédente, qui est adopté et ensuite signé.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Sabine GEIL-GOMEZ, Catherine BEZULIER, Véronique CHÊNE, Martine ESCROUZAILLES, Monique FONT, Sylvie MITSCHLER, Danièle MONNEREAU, Magali SCHARDT, Henri AMIGUES, Renzo CECCATO, Bernard DINSE, Dominique FAU, Claude MARIN, Jacques MAZEAU, Christian ROUGÉ, Jean RUBIO, Bertrand SARRAU, Thierry SAVIGNY.

Etaient absents représentés : Mme Annie SCHIMBERG par Mr Claude MARIN, Mr René DURAND par Mr Bernard DINSE.

Etait absente excusée : Mme Nicole IRSUTTI.

Etaient absents : Mme Yolande BERAUD, Mrs J-Claude BRAGATO et Max FEDOU.
M. SAVIGNY est élu secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION N°32 : APPROBATION DES STATUTS MODIFIES DU SIVOM DU GIROU

Madame la Présidente explique au conseil que, par délibération du 18 décembre 2012, le comité syndical du SIVOM du Girou a adopté des modifications statutaires.

A la demande de la Préfecture, le SIVOM du Girou a dû modifier de nouveau ses statuts par délibération du 4 avril 2013. En effet, la nouvelle compétence de gestion de l'ICPE de Villeneuve lès Bouloc aurait dû figurer au rang des compétences obligatoires du SIVOM et non parmi les prestations exercées à la demande.

Il convient donc d'approuver les modifications statutaires du SIVOM du Girou telles qu'elles résultent de la délibération du comité syndical du 4 avril 2013.

Accord du Conseil à l'unanimité

BUDGET

DELIBERATION N°33 : COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 15 AVRIL 2013 DE VOTE DES TAUX DE TAXES 2013

Madame la Présidente informe le conseil que, à la demande de la trésorerie générale, il convient de compléter la délibération du 15 avril 2013 du conseil communautaire quant au vote des taux de taxes 2013. En effet, même si le taux de taxe foncière bâti est nul, il faut que cette décision soit actée par une délibération.

Accord du Conseil à l'unanimité

DELIBERATION N°34 : SECOURS EXCEPTIONNEL AUX SINISTRES SUITE A INTEMPERIES

Madame la Présidente rappelle au conseil l'épisode dramatique de crues et intempéries qui a touché le sud du département de la Haute-Garonne et les départements limitrophes des Pyrénées.

Au vu des gros dégâts occasionnés, l'AMF 31 a lancé une campagne de soutien, en lien avec les services de la Préfecture, en faisant appel au bénévolat, au prêt ou don de matériel, et bien sûr à une collecte de fonds.

Madame la Présidente propose donc au conseil de verser une aide financière exceptionnelle afin de venir en aide aux communes sinistrées.

Elle propose que soit débloquée la somme de 2 000 €.

Elle explique également que pour verser cette aide, il est nécessaire de procéder à une décision modificative sur le budget primitif pour abonder le compte 6748 "Autres subventions exceptionnelles" :

<i>Diminution de crédits</i>		<i>Augmentation de crédits</i>	
c/ 022-01 – Dép. imprévues	- 2 000.00 €	c/6748-01 – Autres subv ^o	+ 2 000.00 €

Accord du Conseil à l'unanimité.

DELIBERATION N°37 : DEMANDE D'AIDE A LA DIFFUSION POUR LA COMPAGNIE CIRC'HULON

Madame la Présidente explique au Conseil que, dans le cadre de la dixième édition de Festi Bout'chou, la Communauté de communes a programmé le 2 juin 2013 un spectacle intitulé "Le Kiosque à Mézigue" de la compagnie Cir'Hulon. Le coût prévisionnel de ce spectacle s'élève à 3 600 €.

Elle informe que cette troupe bénéficie d'une aide à la diffusion de la part du Conseil Régional et que donc la communauté de communes peut prétendre à une subvention.

Accord du Conseil pour solliciter auprès du Conseil Régional une subvention dans le cadre de l'aide à la diffusion pour la compagnie Circ'Hulon.

RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION N°35 : CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Madame la Présidente propose à l'Assemblée de procéder à la création d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet pour la personne en charge du service emploi / ressources humaines, qui remplit les conditions nécessaires pour un avancement de grade.

Accord du Conseil à l'unanimité.

DELIBERATION N°36 : AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES COMPTE TENU DE L'ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Madame la Présidente demande au conseil de l'autoriser à recruter du personnel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité dans les services de la communauté de communes :

- Un agent d'entretien et restauration en crèche, à temps complet, sur un grade d'adjoint technique de 2ème classe,
- Un agent d'entretien de gymnase, à temps non complet, sur un grade d'adjoint technique de 2ème classe,
- Un intervenant musical à temps complet sur un grade d'assistant spécialisé de l'enseignement artistique.

Leur traitement sera calculé par référence à l'indice brut du 1^{er} échelon du grade correspondant. Ils percevront le régime indemnitaire applicable aux agents non titulaires de la collectivité.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

QUESTIONS DIVERSES

Groupe de travail "Equipements sportifs" :

Claude Marin informe le conseil de l'avancée du travail mené par le groupe d'élus communautaires sur l'opportunité de construire, en intercommunalité, des équipements sportifs couverts type boulodromes ou terrains de tennis.

Il explique que ce groupe de travail est allé visiter divers équipements aux alentours de la CCCB : tennis couverts à Castelginest et Gratentour, boulodrome couvert à St-Jean.

Après renseignements pris auprès de la mairie de L'Union, le coût d'un boulodrome couvert avoisine les 500 000 €.

Le travail sur cette étude reprendra en septembre mais aucun projet ne pourra être décidé avant les élections municipales de mars 2014.

Dans l'hypothèse où la CCCB construirait des équipements couverts, il semble évident que les clubs concernés seront obligés de se regrouper en clubs intercommunaux.

Dominique Fau repose la question de l'opportunité de mener en même temps une étude sur l'implantation de terrains synthétiques pour les terrains de foot et rugby. Mr Marin répond qu'il est difficilement envisageable, vu le nombre de clubs et de licenciés de football sur la CCCB, de leur imposer un regroupement comme ça pourrait être le cas pour les autres clubs.

Mme la Présidente propose que les équipes de sport des différentes communes qui obtiennent de bons résultats au niveau départemental, régional ou même national puissent être mises à l'honneur. Pour cela, il faudrait que chaque commune transmette l'information à la CCCB.

La séance est levée à 19h05.